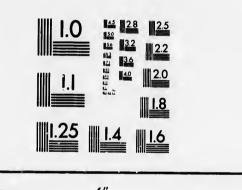


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire çu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.						
	red covers/ erture de couleur					i pages/			
	s damaged/ erture endomma	gée				amaged/ ndommage	ées		
	s restored and/o					stored and staurées (
	title missing/ e de couverture	manque		\checkmark		scoloured scolorées,		or foxed/ s ou piqué	es
1 1	red maps/ s géographiques	en couleur				etached/ étachées			
		er than blue or bla autre que bleue o		V	Showth: Transpar	-			
	red plates and/o hes et/ou illustra	r illustrations/				of print va négale de		ion	
	d with other mat avec d'autres do					suppleme nd du mat		terial/ elémentair	•
along La re i distor Blank appea have Il se p lors d mais,	interior margin/ iure serrée peut sion le long de la leaves added du ir within the text been omitted fro beut que certaine 'une restauratior lorsque cela éta	causer de l'ombre a marge intérieure uring restoration r t. Whenever possi	nay ble, these ajoutées as le texte,		Pages w slips, tis- ensure ti Les page obscurci etc., ont	sues, etc., ne best po es totalem es par un	onible artially ob , have bee ssible im- ent ou pa feuillet d' es à nouv	rtiellemen errata, un eau de faç	i to t e pelure,
Addit	té filmées. Ional comments: nentaires supplé								
		duction ratio che aux de réduction							
10X	14X	18X		22X		26X	T	30X	
	12X	16X	20X		24X		28X		32X

The copy filmed hare has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, platas, charts, atc., may be filmed at diffarant reduction ratios. Those too large to be antirely included in one axposure are filmed beginning in the upper left hand corner, laft to right and top to bottom, es many frames as raquirad. The following diagrams illustrate tha method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à le générosité de:

Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suivantes ont été raproduitas avac le plus grand soin, compte tenu de la condition et da la natteté de l'exemplaire filmé, at en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couvertura en papier ast imprimée sont filmés en commençant par le pramier plet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la sacond plat, selon le cas. Tous les autres axamplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporta une emprainte d'impression ou d'illustration at en tarminant par la dernière page qui comporte une tella empreinte.

Un des symboles sulvants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, salon la cas: la symbole → signifie "A SUIVRE", la symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planchas, tableaux, etc., peuvent êtra filmés à des taux de réduction différants.
Lorsqua le document est trop grand pour être reproduit en un saul cliché, il ast filmé à partir da l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécassaire. Les diagrammas suivants illiustrant la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

pelure, n à

to

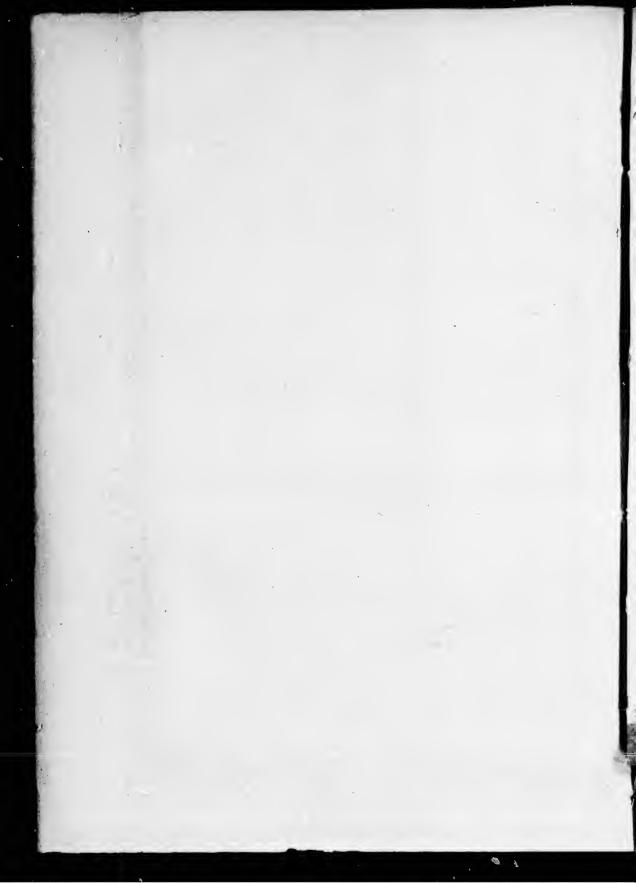
tails

du

odifier

mage

504



PETIT RECUEIL DE PRIÈRES

A L'USAGE DU

JUBILÉ UNIVERSEL,

ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE

PIE IX,

POUR IMPLORER LE SECOURS DIVIN;

PRÉCÉDÉ DU

Mandement de Monseigneur l'Administrateur du Diocese de Montreal, et des Lettres Apostoliques de ROME, MDCCCXLVI.

SUIVI DU VENI, CREATOR, DU TE DEUM,
DES PRIÈRES DURANT LA SAINTE
MESSE, POUR LA CONFESSION
ET POUR LA COMMUNION.

MONTREAL:

SE VENDA L'IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE ST.-VINCENT.

POUR GAGNER L'INDULGENCE DU JUBILÉ, IL FAUT:

- 1°. Jeûner le mercredi, vendredi et samedi d'une seule semaine.
 - 2°. Faire une aumône;
- 3°. Il suffit de visiter deux fois l'Eglise de sa paroisse et y dire quelques prières, cinq Pater et cinq Ave.
 - 4°. Se consesser et communier.

REMARQUE.—Excepté le jeûne, il n'est pas nécessaire que les autres conditions soient remplies dans la même semaine. M

cordliqu Adı Au

 L^2



LÉ,

pas

em-

Mandement de Monseigneur l'Administrateur du Diocèse de Montréal, annonçant le Jubilé Universel accordé par N. S. P. le Pape PIE IX, pour implorer le secours divin.

JEAN-CHARLES PRINCE, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Martyropolis, Coadjuteur et Administrateur du Diocèse de Montréal, etc.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses, et à tous les fidèles de ce diocèse, SALUT ET BENEDICTION en Notre Seigneur.

L'EVENEMENT qui répandait, il y a huit mois, la joie la plus vive dans tous les cœurs catholiques, est encore, en ce moment, N. T. C. F., la cause d'une nouvelle allégresse; et le

pontise qui, à cette heureuse époque, montait providentiellement sur la chaire de S. Pierre, et y recevait les cless de tous les trésors spirituels de l'Eglise, est celui qui maintenant en fait découler sur nous les plus abondantes richesses. Notre Saint Père le Pape PIE IX, qui règne par la sagesse et par la clémence, et qui, dès les premiers jours de son pontificat, s'est mis à la hauteur des besoins et des circonstances présentes, vient d'accorder à l'univers catholique une de ces indulgences extraordinaires qui fait tressaillir les âmes vraiment religieuses, en même temps qu'elle ramène et convertit les plus grands pécheurs; c'est celle du JUBILE. mot solennel, expression de la plus grande des grâces satisfactoires que dispense aux fidèles celui-là seul qui a reçu, dans la plénitude, le pouvoir de lier et de délier, (S. Matthieu, c. xvi, 19), tous les chrétiens se prosternent, tous les chrétiens prient, tous font pénitence et obtiennent grâce et miséricorde; telle est l'efficacité de la prière et des mérites de Jesus qui a dit: Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiés dans la vérité. (S. Jean, c. xvii, 19.)

Quoiqu'un Jubilé, N. T. C. F., soit toujours le signal d'une grande et sainte joie, c'est cependant l'âme profondément attristée des maux de l'univers, et le cœur saisi d'une religieuse indignation, à la pensée des crimes dont se souillent les enfans des hommes, que le pasteur universel

ana reur chei de l' com dans Puis ce n divi c'est les f que res, nes, Voil toliq cheu était men trans des p

lante
à la l
tion o
prem
cevic
tendr
" nou

lutain

ntait

e, et

uels

dé-

sses.

gne

s les

à la

pré-

ique

fait

plus

A ce

des

èles

, C.

tous

ien-

cité dit :

u'ils

ean,

ours

pen-

x de

indi-

llent ersel

en

anathématise toutes les monstruosités que l'erreur, l'impiété et toutes les mauvaises passions cherchent sans cesse à introduire dans le champ de l'Eglise; et c'est pour y résister et pour les combattre plus victorieusement qu'il implore, dans une prière continuelle, l'assistance du Tout-Puissant. Mais ce n'est pas seul qu'il veut prier, ce n'est pas seul qu'il veut gémir et implorer la divine clémence; c'est entouré de tous ses ensans, c'est avec vous tous, N. T. C. F., comme avec les fils bien-aimés de sa bonne ville de Rome, que N. S. P. le Pape veut être en union de prières, en union de supplication, en union d'aumônes, en union de toutes sortes de bonnes œuvres. Voilà ce qu'il nous intime dans sa Lettre Apostolique, donnée à Rome, sous l'Anneau du Pêcheur, le vingt novembre de l'année dernière qui était la première de son pontificat; lettre vraiment paternelle et que Nous nous hâtons de vous transmettre, afin qu'il soit, pour vous, la source des plus douces et en même temps des plus salutaires méditations.

En vous annonçant, en ce jour, cette consolante faveur, N. T. C. F., et en vous exhortant à la bien recevoir, Nous avons aussi la satisfaction de vous y presser par les paroles mêmes du premier pasteur de ce diocèse, de qui nous recevions, tout dernièrement, des lettres pleines de tendresse pour vous et pour nous. " Je me flatte, " nous écrit-t-il, que tous s'acquitteront avec

" ferveur de leur devoir, en cette circonstance." Puis il ajoute: " c'est le temps, plus que jamais, "d'extirper de mon diocèse les malheureux dé-« sordres de l'ivrognerie, des blasphêmes, des " veillées criminelles, des jeux de hasard; et "d'affermir, en retour, les quatre associations " salutaires de la Tempérance, de la Propaga-"tion de la Foi, de la Charité et de l'Archicon-" frérie;" Associations dont il a été, comme vous le savez, N. T. C. F., le fondateur et le zélé propagateur. Certes, si sa parole était si puissante alors, ne doit-elle pas l'être en quelque sorte davantage aujourd'hui qu'il vous parle du fond du plus religieux sanctuaire qui existe dans tout le monde chrétien? Et si sa prière était déjà si forte pour vous obtenir toutes series de grâces, croyez-vous qu'elle sera moins efficace, lorsque, prosterné sur le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, il les conjurera de vous être Oh! N. T. C. F., que cette exhortation qu'il vous adresse de si loin doit faire de profondes impressions sur vos cœurs! et comme ce doit être aussi une véritable consolation pour vous, dans la privation où vous êtes de votre premier pasteur, de savoir qu'il pense à vous, qu'il prie pour vous ét qu'il vous bénit, ou plutôt qu'il vous fait bénir par le successeur de S. Pierre!

Aussi c'est à l'invitation, c'est conformément aux désirs du Très-Saint-Père lui-même, que nous travaillons sans cesse à vous ramener dans

les voies du salut.

dez cett teur fau il f plus Pui

0 tátic avec lions nous doit d crets publi sacri myst dispe orgue la jet fermi N'est sant, camp la plu digen vonsépour

rent d

ce."

nais, dé-

des; et

tions aga-

con-

nme

et le

ait si lque

e du

dans

déjà

âces.

que,

être

exfaire

nme pour

pre-

qu'il

qu'il

erre!

ment

que dans Entendez-la donc notre voix, ou plutôt entendez celle de l'Evêque des Evêques; écoutez-la cette parole Apostolique qui vous vient des hauteurs de la ville éternelle et qui vous crie: Il faut que vos prières soient jointes aux Nôtres: il faut que nous implorions tous ensemble, et avec plus d'ardeur, le secours de la droite du Tout-Puissant.

Oui, N. T. C. F., embrassons-la cette invitatation de Notre Père Commun, embrassons-la avec amour et reconnaissance. Prions, humilions-nous, implorons le secours divin. Hélas! nous n'avons que trop besoin de fléchir le ciel qui doit être infiniment irrité de tous nos désordres secrets, de toutes nos transgressions journalières et publiques. N'est-ce rien, en effet, que cette audace sacrilège qui bla phème et la sainteté de nos mystères et le caractère sacré de ceux qui les dispensent? N'est-ce rien, que cette impiété orgueilleuse qui se montre à découvert, qui séduit la jeunesse, qui corrompt l'adolescence, qui s'affermit dans la virilité et qui endurcit la vieillesse? N'est-ce rien encore que ce luxe toujours croissant, qui de nos villes s'en va envahissant nos campagnes, même les plus reculées, et y étale la plus ridicule opulence au sein même de l'indigence la plus déplorable? En vérité, n'avons-nous pas lieu de craindre que les fléaux épouvantables, les famines et les pestes qui dévorent déjà des milliers de nos frères, ne nous

arrivent bientôt à nous-mêmes, si nous ne réformons de suite nos maisons, nos habits, nos discours et nos cœurs. A votre cœur donc, ô pécheurs, à votre cœur, vous crient tous les prophètes, à votre cœur; et faites pénitence. (Is. xlvi. 8. Jérém. xxiv. 7. Ezech. xviii. 31. Joël. ii. 12.)

En conséquence, N. T. C. F., travaillons courageusement à réparer les outrages faits à la gloire de Dieu, et à procurer le salut de nos âmes par un déploiement extraordinaire de charité et de zèle, afin d'arriver tous ensemble, comme par un seul et même effort, à la destruction entière des vices et au règne des vertus par tout ce diocèse; bien persuadés, ainsi que S. Cyprien l'écrivait au martyr Nemésien et à ses compaguons, que le Seigneur considère du haut du ciel ceux qui s'engagent, pour son nom, dans cette lutte sacrée; qu'il les soutient dans le combat et les couronne après la victoire. (Ep. 77.)

A CES CAUSES, le S. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères, les Chanoines de la Cathédrale, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit:

10. par le Mandement que Nous vous adressons aujourd'hui, Nous publions les Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape Pie IX en date du vingt novembre dernier, dans lesquelles Sa Sainteté accorde à l'Univers Catholique une Indulgence plénière en forme de Jubilé, pour implorer le secours divin; Nous ordonnons, en con-

Lettre sent lons of dans

dès le et en dix ja trois r blicat engag vants dans l avec p consé sentes favora Grâce blication

30. Mande la gran messe Veni, plorer trois se solenne

pendar

procha

éfor-

dis-

pé-

pro-

xlvi.

12.)

cou-

àla

imes

té et

par

tière

t ce orien

mpa-

it du

dans

com-

77.)

nvo-

, les

réglé

dres-

pos-

te du

Sain-

ndul-

nplo-

con-

it:

formité à la volonté du T. S. Père, que ces Lettres Apostoliques soient lues à la suite du présent Mandement ou le Dimanche suivant, et voulons qu'elles sortissent leur plein et entier effet dans toute l'étendue de ce Diocèse.

20. Ce Jubilé commencera, dans ce Diocèse, dès le Dimanche de la publication des Présentes; et en vertu d'un indult Papal, daté de Rome le dix janvier mil huit cent quarante-sept, il durera trois mois, à compter du jour où se sera cette publication dans chaque localité. Cependant Nous engageons Messieurs les curés, Prêtres Desservants ou Missionnaires à choisir trois semaines, dans les trois mois, pour en faire les exercices avec plus de solennité. Nous les autorisons, en conséquence, à retarder la publication des Présentes, jusqu'à l'époque qui leur paraîtra la plus favorable pour faire profiter leurs ouailles des Grâces du Jubilé; pourvu toutesois que cette publication ne soit point remise au-delà du six juin prochain.

30. Le Dimanche où l'on publiera le présent Mandement, l'on chantera immédiatement après la grand' messe, ou au moins on récitera, à la messe principale ou conventuelle, l'Hymne Veni, Creator, avec verset et oraison pour implorer les grâces du S. Esprit. La veille des trois semaines choisies pour faire les exercices solennels du Jubilé, on sonnera toutes les cloches pendant une heure, avant l'Angelus du soir; et

le jour que se termineront les trois mois du Jubilé, dans chaque localité, on chantera le Te Deum, et l'on sonnera, aussi pendant une heure, toutes les cloches, après l'Angelus du soir.

40. Pour gagner l'Indulgence accordée par le S. Père, il faudra, d'après les Lettres Apostoliques susmentionnées, outre la confession et la communion faites avec de bonnes dispositions, dans l'intervalle des trois mois, jeûner le mercredi, le vendredi et le samedi d'une même semaine, faire quelque aumône aux pauvres selon sa dévotion, visiter deux fois, dans le même intervalle des trois mois, les Eglises ou l'une des Eglises désignées par l'Evêque, et y prier avec dévotion durant quelque espace de temps. En conséquence, Nous déterminons, pour Eglises à visiter, toutes les Eglises paroissiales et chapelles de missions, en faveur de tous les Fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui voudront participer aux précieux avan-Dans la Ville Episcopale, l'on tages du Jubilé. visitera la Cathédrale, l'Eglise Paroissiale, l'Eglise de Bonsecours, celles des Récollets ou l'une Quant aux Religieuses cloîtrées, leurs novices et leurs postulantes, elles auront, pour Eglise de Station, l'oratoire de leur monastère.

50. Outre les priviléges extraordinaires accordés par les dites Lettres Apostoliques, Nous sommes de plus autorisé à vous annoncer que chacun pourra gagner l'Indulgence du Jubilé, en faisant sa communion pascale, pourvu qu'il remPlisse Enfinappro prime ferme aux

Se l'Egli roissi muna sa réc mois, il est

Do cinque mil he sceau du Se

Par

P. leurs I citer le du Jub Diman pour la les diff

(Vraie

du Jule Te heure, ir.

par le S. toliques communs l'inredi, le le, faire evotion,

lle des s désiion duquence, toutes

issions, l'autre x avanle, l'on

e, l'Eou l'une es, leurs t, pour

stère. accorus somie chaoilé, en l'il remplisse les autres conditions ci-dessus énoncées. Enfin Nous communiquens à tous les Prêtres approuvés de ce Diocèse, outre les facultés exprimées dans les Lettres Apostoliques, celles renfermées dans l'Indult du dix Janvier et annexé aux dites Lettres.

Sera notre présent Mandement lu au Prône de l'Eglise Cathédrale, à celui de toutes les Eglises Paroissiales et en chapitre, dans toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception, ou celui qui commencera les trois mois, au choix de Messieurs les Curés, comme il est réglé plus haut.

Donné à Montréal, au Palais Episcopal, le cinquième jour du mois de mars de l'année mil huit cent quarante-sept, sous notre seing le sceau du Diocèse de Montréal, et le contreseing du Secrétaire du dit Diocèse.

+ J. C. EVEQUE DE MARTYROPOLIS,

Administrateur.

Par Monseigneur l'Administrateur,

Jos. Oct. PARE, Chan. Se. du Diocese.

P. S. MM. les Curés voudront bien engager leurs Paroissiens à faire la prière du soir et à réciter le chapelet en famille, pendant les trois mois du Jubilé; et il serait bon de leur donner, chaque Dimanche, au Prône, une instruction particulière pour la semaine suivante, et en leur exposant les différens besoins de la Paroisse.

(Vraie copie.) + J. C. Ev. de M., A. (Signé,) Jos. Oct. Pare'. Chan. Secrétaire du Diocèse.

LETTRE APOSTOLIQUE de N. S. P. le Pape Pie IX, indiquant un Jubilé universel pour implorer le secours divin.

PIE IX.

A tous les Fidèles qui verront les présentes lettres, Salut et Bénédiction Apostolique.

Elevé par les impénétrables desseins de la Providence, malgré Notre indignité, au faîte du Siége Apostolique, Nous connaissons trop bien les disficultés des tems et des circonstances présentes pour ne pas sentir combien Nous avons profondément besoin du secours d'en haut pour préserver le troupeau du Seigneur des embûches cachées partout, pour relever et régler, selon le devoir de Notre charge, les affaires de l'Eglise Catholique. Aussi, jusqu'à ce jour, Nous n'avons cessé d'adresser des prières continuelles au Père des Miséricordes, afin qu'il daigne fortifier de sa vertu Nos faibles forces et éclairer Notre esprit de la lumière de sa sagesse, pour que le Ministère Apostolique qui Nous est confié tourne à l'avantage et à la félicité de la chrétienté tout entière, et qu'enfin, les flots s'apaisant, le vaisseau de l'Eglise se repose des longues agitations de la tempête. Mais comme ce qui est un bien commun doit être demandé par des vœux

com de t leur plor du I les p Die c'est souil que . men une Chri dispe tés p tache ils ar de D grâce

> corde ses h vertu le Sei que N par l nière chacu

annoi

gence

N. uant lorer

s, Salut

de la

ite du bien s pré-avons t pour pûches elon le Eglise us n'a-lles au ortifier

Notre que le é tour-étienté sant, le agita-est un vœux

communs, Nous avons résolu d'exciter la piété de tous les Fidèles de Jésus-Christ, afin que leurs prières étant jointes aux Nôtres, Nous implorions avec plus d'ardeur le secours de la droite du Tout-Puissant. Et comme il est certain que les prières des hommes seront plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs, c'est-à-dire, avec des consciences libres de toute souillure, Nous avons résolu d'imiter l'exemple que Nous ont donné Nos Prédécesseurs au commencement de leur Pontificat, en ouvrant avec une libéralité Apostolique aux Fidèles de Jésus-Christ les célestes trésors d'Indulgences dont la dispensation Nous a été confiée, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété et lavés des taches du péché, par le Sacrement de Pénitence, ils approchent avec plus de confiance du Trône de Dieu, obtiennent sa miséricorde et trouvent grâce auprès de lui. Pour ces motifs, Nous annonçons à l'Univers Catholique une Indulgence en forme de Jubilé.

C'est pourquoi, Nous confiant en la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et en l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, en vertu de cette puissance de lier et de délier que le Seigneur Nous a conférée, quelque indigne que Nous en soyons, Nous donnons et accordons, par la teneur des présentes, Indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés à tous et chacun des Fidèles, de l'un et de l'autre sexe, demeurant dans Notre bonne Ville, lesquels, depuis le deuxième Dimanche de l'Avent, c'est-àdire, depuis le six Décembre inclusivement, jusqu'au vingt-septième jour du même mois, aussi inclusivement, jour de la fête de Saint-Jean Apôtre, visiteront deux fois, pendant ces trois semaines, les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, du Prince des Apôtres et de Sainte-Marie-Majeure, ou bien l'une de ces Eglises, y prieront avec dévotion durant quelque espace de tems, jeûneront le mercredi, le vendredi et le samedi de l'une de ces trois semaines, et, dans le même intervalle de ces trois semaines, se confesseront et recevront avec respect le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie, et feront quelque aumône aux pauvres, chacun selon sa dévotion, et pour tous ceux qui, demeurant hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, visiteront deux fois les Eglises désignées, au reçu de la présente, soit par les Ordinaires, soit par leurs Vicaires ou Officiaux, soit d'après leur ordre, et, à leur défaut, par ceux qui ont la conduite des âmes dans ces mêmes lieux; qui, ayant visité deux fois ces Eglises, ou quelqu'une d'elles dans le même espace de trois semaines (lesquelles seront déterminées par les autorités indiquées ci-dessus), et qui accompliront avec dévotion les autres œuvres ci-dessus énumérées; Nous leur accordons aussi, par ces présentes, l'Indulgence plénière de tous leurs péchés, comme on a coutume de l'accorder certa Ron

N

mer lieuz Indu sus ; Cath leur et de perp puiss sécul prison relle accor quelq lemer sont c puisse œuvre tems les pé sons a récept point

> No Fidèle et Inst

der dans l'année du Jubilé à ceux qui visitent certaines Eglises dedans ou dehors la Ville de Rome.

els, de-

'est-à-

nt, jus-

, aussi

it-Jean

s trois

Latran,

ie-Ma-

rieront

e tems,

samedi

même

sseront

Sacre-

umône

et pour

me, en

ois les

te, soit

ires ou

eur dé-

es dans

ix fois

même

t déter-

sus), et

œuvres

s aussi,

de tous

l'accor-

Nous accordons aussi que ceux qui sont sur mer ou en voyage, aussitôt qu'ils seront dans les lieux de leurs domiciles, puissent gagner la même Indulgence, en remplissant les conditions ci-dessus marquées, et en visitant deux fois l'Eglise Cathédrale, Principale ou Paroissiale, du lieu de leur domicile. Et à l'égard des réguliers de l'un et de l'autre sexe, de ceux même qui vivent en perpétuelle clôture, et de tous les autres, quels qu'ils puissent être, tant laïques qu'ecclésiastiques, séculiers et réguliers, même ceux qui sont en prison, et détenus par quelque infirmité corporelle ou autre empêchement, qui ne pourront accomplir les œuvres exprimées ci dessus, ou quelques-unes d'elles, Nous permettons pareillement qu'un Confesseur, du nombre de ceux qui sont déjà approuvés par les Ordinaires des lieux, puisse lui commuer les dites œuvres en d'autres œuvres de piété, ou les remettre à un autre tems peu éloigné, et enjoindre des choses que les pénitens pourront accomplir. Nous autorisons aussi le même Confesseur à dispenser de la réception de l'Eucharistie les enfans qui n'ont point encore fait leur première Communion.

Nous donnons de plus à tous et à chacun des Fidèles Séculiers et Réguliers, de quelque Ordre et Institut qu'ils soient, la permission et le pouvoir de se choisir à cet effet pour Consesseur tout Prêtre tant Séculier que Régulier, du nombre de ceux qui sont approuvés par les Ordinaires des lieux (les Religieuses même, les Novices et les femmes vivant dans le cloître, pourront user de cette permission, pourvu que le confesseur soit approuvé pro Monialibus), lequel pourra les absoudre et délier dans le for de la conscience, et, pour cette fois seulement, d'excommunication, suspense, condamnations Ecclésiastiques et censures, soit à jure, soit ab homine, prononcées et portées pour quelques causes que ce soit (hormis celles qui sont exceptées plus bas), et aussi de tous péchés, excès, crimes et délits quelque graves et énormes qu'ils puissent être, même réservés en quelque manière que ce soit aux Ordinaires des lieux, ou à Nous et au Siége Apostolique, et dont l'absolution ne serait pas censée accordée par toute autre concession, quelque étendue qu'elle fût ; lequel Confesseur pourra, en outre, commuer toutes sortes de vœux, même faits avec serment et, réservés au Siége Apostolique (excepté les vœux de chasteté, de religion, et ceux par lesquels on contracte une obligation envers un tiers, lesquels auraient été acceptés par lui, ou dont l'omission lui porterait préjudice ; ainsi que les vœux dits préservatifs du péché, à moins que la commutation de ces vœux ne soit jugée aussi utile que leur première matière pour réprimer l'habitude

du res d'e salu jugo

ser Cer rée rée moi irrég d'in man auci réha mên sente décla d'he de P ou d aura pend toliqu Eccl décla ayan

tées

pace

du péché), en d'autres œuvres pies et salutaires, en imposant néanmoins à tous et à chacun d'eux, dans tous les cas susdits, une pénitence salutaire, et autre chose que le dit Confesseur jugera à propos de leur enjoindre.

r tout

mbre

naires

vices

irront

onfes-

equel

de la

d'ex-

Ec-

ab ho-

s cau-

eptées

rimes

puis-

anière

Nous

on ne

con-

Con-

sortes

servés

chas-

con-

squels

nission'

x dits

nimu-

e que

bitude

Nous accordons en outre la faculté de dispenser d'irrégularité contractée par violation des Censures, en tant qu'elle ne pourrait être déférée au for extérieur, ou ne pourrait y être déférée facilement. Nous n'entendons pas néanmoins, par ces présentes, dispenser d'aucune irrégularité publique ou occulte, défaut, note d'infamie, incapacité ou inhabileté, de quelque manière qu'elle ait été contractée, ni donner aucun pouvoir de dispenser sur ces objets, ou de réhabiliter et de remettre dans le premier état, même au for de la conscience, ni que les présentes doivent déroger à la Constitution et aux déclarations de Notre prédécesseur Benoit XIV, d'heureuse mémoire, relativement au Sacrement de Pénitence, ni aussi que les présentes puissent ou doivent servir en aucune manière à ceux qui auraient été nommément excommunies, suspendus ou interdits par Nous ou par le Siége Apostolique, ou par quelque autre Prélat ou Juge Ecclésiastique, ou qui auraient été autrement déclarés ou dénoncés publiquement comme ayant encouru des censures et autres peines portées par des sentences, à moins que, dans l'espace des dites trois semaines, ils n'aient satisfait,

ou ne se soient accordés avec les parties intéressées. Que si dans le dit terme ils n'ont pu satisfaire au jugement du Confesseur, Nous accordons qu'ils puissent être absous dans le for de la conscience, à l'effet seulement de gagner les Indulgences du Jubilé, avec l'obligation de

satisfaire aussitôt qu'ils pourront.

C'est pourquoi Nous mandons et ordonnons expressément par ces présentes, en vertu de la sainte obéissance à tous et à chacun des Ordinaires des licux, quelque part qu'ils soient, et à leurs Vicaires et Officiaux, ou, à leur défaut, à ceux qui ont la conduite des âmes, que, lorsqu'ils auront reçu copies des Présentes, même imprimées, ils les publient ou les fassent publier aussitôt que, devant Dieu, ils le jugeront convenable, eu égard aux tems et aux lieux, dans Eglises, Dioceses, Provinces, Villes, Bourgs, Territoires et lieux, qu'ils désignent aux peuples convenablement préparés, autant que faire se pourra, par la prédication de la Parole de Dieu, les Eglises à visiter et le tems pour le présent Juhilé.

Ces présentes pourront avoir et auront leur effet, nonobstant toutes Constitutions et Ordonnances Apostoliques, et particulièrement celles par lesquelles la faculté d'absoudre, en certains cas y exprinés, est tellement réservée au Pontife Romain occupant pour lors le Saint-Siége, que, semblables ou différentes concessions d'indul-

gen etre fait mei de r non Ord mê tolic pu l et 1 forn Con les e aux auss pour exp que men et in équi ce q leur prés pour

senti

sent

tous foi s intént pu s ace for agner ion de nnons de la Ordi-, et à aut, à squ'ils impri-· ausonve-, dans Villes, ignent autant la Pas pour nt leur

celles ertains Pon-Siége, indul-

Ordon-

gences et de facultés de cette sorte ne peuvent être d'aucur effet à qui que ce soit, s'il n'en est fait mention expresse, ou s'il n'y est spécialement dérogé; comme aussi, nonobstant la règle de ne point accorder d'Indulgence ad instar, et nonobstant tous statuts et coutunes de tous Ordres, Congrégations et Instituts réguliers, même confirmés par serment et autorité Apostolique, et de quelque autre manière qu'ils aient pu l'être ; nonobstant enfin tous priviléges, Indults et Lettres Apostoliques accordées en quelque forme que ce puisse être à ces mêmes Ordres, Congrégations et Instituts, et aux personnes qui les composent, même approuvés et renouvelés: auxquelles choses, et à chacune d'icelles, comme aussi à toutes autres contraires, Nous dérogeons pour cette fois, spécialement, nommément et expressément, à l'effet des présentes; encore que d'icelles et de toute leur teneur il fallût faire mention ou autre expression spéciale, spécifique et individue, et non par des clauses générales équivalentes, ou qu'il fût besoin d'observer pour ce quelque autre formalité particulière, réputant leur teneur pour suffisamment exprimée dans ces présentes, et toute la forme prescrite en ce cas pour dûment observée. Et afin que les Présentes, qui ne peuvent être portées partout, puissent plus facilement venir à la connaissance de tous les Fidèles, Nous voulons qu'en tous lieux soit ajoutée aux copies des Présentes, même

imprimées, signées de la main d'un Notaire public, et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité Ecclésiastique, telle qu'on l'ajouterait aux Présentes, si elles étaient exhibées et représentées en original.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le vingt novembre mil huit cent quarante-six, la première année

de Notre pontificat.

PLACE + L'ANNEAU

DU

PÊCHEUR.

(Signé) A. CARD. LAMBRUSCHINI.

Traduction fidèle de l'Original latin envoyé de Rome, expédiée sous le Sceau du Diocèse de Montréal et le seing du Secrétaire du dit Diocèse.

L. † S.

JOS. OCT. PARÉ, Chan. Secrétaire du Diocèse. otaire sonne qu'on exhi-

jeure, embre année

INI.

n en-Diodu dit

èse.

HYMNE POUR L'OUVERTURE DU JUBILÉ.

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita:
Imple supernâ gratiâ
Quæ tu creâsii pectora.

Qui Paracletus diceris,
Donum Dei altissimi,
Fons vivus, ignis caritas,
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Dextræ Dei tu digitus,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longiùs,
Pacemque dones protinùs;
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Te utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Gloria Patri Domino,
Natoque qui à mortuis
Surrexit, ac Paracleto,
In sæculorum sæcula. Amen.

y. Emitte spiritum tuum et creabuntur.

R. Et renovabis faciem terræ.

Cantique d'actions de grâces.

TE Deum laudamus, * te Dominum confitemur.

Te æternum Patrem, • omnis terra vene-ratur.

Tibi omnes angeli, • tibi cœli et universæ potestates.

Tibi Cherubim et Seraphim, * incessabili voce proclamant:

Sanctus, Sanctus, Sanctus, * Dominus Deus Sabaoth.

Pleni sunt cœli et terra, * majestatis gloriæ tuæ.

Te gloriosus * apostolorum chorus;

Te prophetarum * laudabilis numerus;

Te martyrum candidatus * laudat exercitus.

Te, per orbem terrarum, * sancta confitetur Ecclesia.

Venerandum tuum verum, * et unicum Filium.

Sanctum quoque, * paracletum Spiritum.

Tu Rex gloriæ, * Christe.

Tu Patris, * sempiternus es Filius.

Tu, ad liberandum suscepturus hominem, on horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, * aperuisti creden-

tibus regna cælorum.

Tu ad dexteram Dei sedes, * in gloria Patris.

Judex crederis 💌 esse venturus. 📌 .

mei

ben

æter

in so

dire M

> F qu In

in æ

nous toutde n Sauv

bonté

1

Te ergo quæsumus, famulis tuis, subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Æterna fac cum sanctis tuis * in glorià nu-

merari.

nfite-

ene-

e po-

sabili

Deus

loriæ

tus.

itetur

icum

em, •

eden.

Pa-

1.

Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos, * et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies, * benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in seculum, • et in seculum seculi.

Dignare, Domine, die sine peccato nos custodire.

Miserere nostrî, Domine; * miserere nostrî. Fiat misericordia tua, Domine, super nos,

 quemadmodùm speravimus in te. In te, Domine, speravi; * non confundar

in æternum.

PRIERES PENDANT LA SAINTE MESSE.

Lorsque le Prêtre est au bas de l'Autel.

Qui pourra dignement offrir ce sacrifice? Vous nous en rendez dignes par votre grâce, ô Dieu tout-puissant! Je confesse que le nombre infini de mes fautes m'en rend très-indigne. Mon Sauveur, je mets toute ma confiance en votre bonté. Je suis coupable de beaucoup de péchés

et d'innombrables offenses; je m'en accuse devant vous, je vous en demande pardon par le mérite et et l'intercession de tous vos Saints.

Lorsque le Prêtre monte à l'Autel.

de

po

CO

pr

qu

Di

la

un

les,

Ev

que

ce

voti Ré

afin

Etant éloigné de Dieu par nos péchés, nous ne pouvons, mon Sauveur, retourner à lui que par vous. Puisque vous êtes notre unique voie, faites-nous la grâce de nous conduire à votre Père.

A l'Introït.

Seigneur, que j'avance toujours dans votre voie, et que je ne mette point de bornes à l'amour que je vous dois.

Au Kyrie, eleison.

O l'attendu et le désiré des Nations! je vous attends et vous désire de toute l'étendue de mon cœur.

Au Gloria in excelsis.

Nous vous adorons, ô Seigneur Dieu, Roi du Ciel, Agneau de Dieu, Fils du Père éternel! O vous qui effacez les péchés du monde! ayez pitié de nous.

Au Dominus vobiscum.

Toute grâce vient de vous. En vous possédant on possède toutes sortes de biens. Demeurez donc avec nous, cela nous suffit.

use depar le nts.

s, nous lui que le voie, à votre

s votr**e** l'amour

e vous de mon

Roi du ernel!O

ossédant emeurez

A l'Oraison appelée Collecte.

Seigneur, accordez à votre Eglise tout ce qu'elle demande en votre nom. Je me joins à elle pour vous le demander danc le même esprit.

A l'Epître.

Seigneur, donnez-nous votre grâce pour accomplir la loi prescrite. Sans cela la loi et les prophètes parlent sans convertir le cœur. Faites que j'écoute leurs paroles comme les paroles de Dieu même.

Quand on change le livre.

Ne me laissez pas mériter, par mes péchés, la privation de vos grâces; mais faites-m'en faire un fidèle usage.

Durant l'Evangile.

Le Ciel et la Terre passeront, mais vos paroles, ô vérité éternelle! ne passeront point.

Au Credo.

Je crois, Seigneur, toutes les vérités de votre Evangile; mais augmentez en moi la foi, afin que mes actions soient un témoignage public de ce que je crois.

Au Dominus Vobiscum.

Seigneur la lettre de l'Evangile, destituée de votre Esprit, n'est propre qu'à tuer les âmes. Répandez-y donc pour moi votre bénédiction, afin que j'y trouve la vie.

A l'Offertoire.

Agréez, mon Sauveur, que je me joigne au Prêtre, et qu'avec lui, je vous offre à Dieu votre Père, qui est le Dieu vivant et véritable, comme une hostie toute sainte, pour m'obtenir la rémission du nombre infini des fautes que j'ai commises. Que je vous offre donc vous-même comme la souveraine victime pour toute votre Eglise, pour les vivans et pour les morts, afin que nous recevions par vous la vie éternelle.

Au Lavabo.

Faites-moi la grâce, Seigneur, de me purifier tous les jours des fautes que je commets, puisque, pour participer souvent au sacrement de votre corps, il faut avoir une pureté éminente.

A l'Orate, fratres.

Exaucez, mon Dieu, les prières de toute l'Eglise qui est unie pour vous prier par ce grand sacrifice.

A la Préface.

Seigueur, faites-nous la grâce de répondre avec une entière vérité: que nos cœurs soient détachés de la terre et s'élèvent jusqu'à vous. Il est raisonnable, il est juste que nous remercions, en tout temps et en tout lieu, votre Père tout-puissant et tout miséricordieux. Nous lui présentons donc, avec vous et par vous, les adorations que vous lui rendez, et que tous les Anges lui rendent.

de fice con çu sacı

prin je se nou nou

Je entre réell tous Dur

nous
Ange
l'Egl
en n
sa gi

No dèles Au Canon.

Père éternel, qui êtes le principe de tout être, de toute sainteté et de la divinité même, le sacrifice vous est dû. Faites-moi la grâce de vous consacrer et de vous immoler tout ce que j'ai reçu de vous et de m'immoler moi-même dans ce sacrifice avec Jésus-Christ votre Fils.

Au premier Memento.

Mon Dieu, je vous offre tous les fidèles, et principalement ceux auxquels il vous a plu que je sois uni par une amitié particulière. Délivreznous tous de l'éternelle damnation, et metteznous au rang bienheureux de vos Elus.

A l'Elévation de l'Hostic.

Je vous adore, ô mon Sauveur! vous voyant entre les mains du Prêtre. Je crois que vous êtes réellement dans cette hostie. Je souhaite que tous les hommes vous y adorent avec moi.

Durant les Prières qui suivent la Consécration.

Père Eternel, ne regardez, dans ce sacrifice que nous vous offrons, que Jésus-Christ qui est notre Ange, notre Médiateur et le Sacrificateur de l'Eglise. Que tout ce que nous avons d'impur en nous-même soit éloigné par la puissance de sa grâce.

Au second Memento.

Nous vous recommandons, Seigneur, les Fidèles qui sont morts en votre grâce. Ils sont du

votre mme emiscomnême votre afin

ie au

rifier puisnt de ite.

e l'Egrand

ondre soient us. Il ns, en iissant entons ns que i rennombre de vos Elus, et nous vous prions qu'après leur avoir donné, par votre miséricorde, le mérite de la foi qui les a sauvés, vous leur donniez encore, par votre bonté, la couronne et la récompense qui leur est due.

V(

qu

en

un et

go

SO

de

pa

dé

div

me

gra

auc

'obl

Au Nobis quoque peccatoribus.

Seigneur, nous vous demandons notre salut, non comme une chose due à nos mérites, mais comme un pur effet de cette miséricorde infinie qui oublie nos péchés, et nous rend le bien pour le mal.

Au Per ipsum.

Sans vous, Seigneur, rien n'est bon, rien ne plaît à votre Père. C'est en vous seul qu'il a mis toute son affection. Je m'unis donc à vous de toutes mes forces pour l'adorer en esprit et en vérité, reconnaissant que je ne le puis par moimême.

Au Pater.

C'est véritablement dans ce Sacrifice que vous êtes notre Père, ô Jésus! puisque vous nous y nourrissez de votre propre substance. Que nous ne fassions jamais rien d'indigne d'une si grande grâce, et que nous ne perdions point cette qualité de vos enfans par aucun crime.

Au Pax Domini.

Je vous demande, Seigneur, votre paix qui surpasse toute l'intelligence des hommes et qui est un effet de la bonne vie. après nérite z encom-

salut, mais nfinie bien

en ne qu'il a i vous t et en r moi-

e que vous stance. d'une s point ne.

ix qui et qui

A l'Agnus Dei.

Vous êtes l'Agneau immolé des le commencement du monde pour abolir nos péchés. C'est vous qui portez les péchés de tout le monde, et qui les abolissez en vous en chargeant.

Au Domine, non sum dignus.

Je ne suis pas digne, Seigneur, que vous entriez dans mon âme, mais, mon Dieu, dites une parole, et elle sera guérie. Parlez, Seigneur, et rien ne résistera.

A la Communion.

O Festin magnifique et admirable, où l'on goûte les joies spirituelles comme dans leur source! Seigneur, vous nourrissez votre peuple de la nourriture des Anges, en lui donnant le pain du Ciel qui est rempli de toutes sortes de délices. O bon pasteur! repaissez-nous de cette divine nourriture.

Aux Ablutions.

La moindre portion de vos grâces est extrêmement précieuse et doit être conservée avec un grand soin. Faites, mon Dieu, que je n'en néglige aucune, puisque cette négligence pourrait vous 'obliger à m'en priver entièrement.

Au Dominus vobiscum.

Votre chair, toute sainte qu'elle est, ne nous saurait profiter sans votre esprit. Donnez-nous-le,

3 *

Seigneur, et saites-nous la grâce qu'il demeure toujours en nous.

A la Post-Communion.

Vous voulez, Seigneur, que vos membres prient toujours, parce qu'ils ont toujours besoin de votre grâce. Répandez en nous cet esprit de prière sans lequel on ne prie jamais bien.

je

d

le

A la Bénédiction.

Que cette Bénédiction, mon Dieu, que le prêtre nous donne en votre nom, ne soit pas seu-lement pour cette vie, q'elle nous obtienne toutes les grâces dont nous avons besoin pour la passer chrétiennement, et qu'elle nous rende dignes de recevoir la dernière bénédiction que vous donnerez à vos Elus.

A l'Evangile de Saint Jean.

Faites-moi la grâce d'honorer continuellement le mystère de votre incarnation. C'est le principe de tous vos autres mystères, et la source de toutes les grâces que nous recevons de vous. Empêchez, mon Dieu, que je ne tombe dans une ingratitude égale à celle des Juifs, qui n'ont pas voulu vous recevoir, quoique vous fussiez de leur pays et de leur sang. Que ce soit au contraire la plus forte passion de mon cœur que celle de vous y recevoir et de vous y conserver toujours.

eure

rient votre rière

ue le s seuienne our la rende

prinrce de
. Emne init pas
le leur
ntraire
lle de

PRIERES AVANT LA CONFESSION.

Demander à Dieu d'approcher du Sacrement avec les dispositions nécessaires.

Dieu Saint, qui êtes toujours favorablement disposé à recevoir le pécheur et à lui pardonner, jetez les yeux sur une âme qui retourne à vous de bonne foi, et qui cherche à laver ses taches dans les eaux salutaires de la pénitence.

Invoquer le secours du Saint-Esprit pour connaître ses fautes.

Esprit-Saint, source de lumière, daignez répandre un de vos rayons dans mon cœur, et venez m'aider à connaître mes péchés. Montrezles-moi, Seigneur, aussi distinctement que je les connaîtrai, quand au sortir de cette vie il me faudra paraître devant vous pour être jugé.

Espérer en la miséricorde de Dieu.

Je sais ô mon Dieu! jusqu'à quel point je vous ai offensé, et ce que je devrais attendre de votre indignation, si votre infinie miséricorde et les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur n'appaisaient votre justice, et ne sollicitaient ma grâce auprès de vous.

Se recommander à la Sainte Vierge et à l'Ange Gardien.

Vierge Sainte, Mère de grâce, Mère de miséricorde, et Refuge assuré des pauvres pécheurs,

pé

de

ð

de

ré

ef

00

de

P

le

pl

s'

vi

ri

n

intercédez en ce moment pour moi, afin que la confession que je vais faire ne me rende pas plus criminel, mais que j'y trouve an contraire le pardon de tout le passé, et les grâces nécessaires pour ne plus pécher à l'avenir.

Mon bon Ange, fidèle et zélé gardien de mon âme, qui avez été témoin de mes chutes, aidezmoi à me relever, et faites que je trouve dans ce

Sacrement la grâce de ne plus retomber.

Ainsi soit-il.

PRIÈRES APRÈS LA CONFESSION.

Former un acte de Foi sur les effets du Sacrement.

Oserais-je me persuader, ô mon Dieu! que de criminel que j'étais il n'y a qu'un moment, me voici, par la grâce du Sacrement, justifié et entièrement lavé de mes taches? Oui, Dieu de bonté, je viens d'être absous; et cette sentence de miséricorde me remet dans vos bonnes grâces, si, comme je le souhaite et que j'espère l'avoir fait, j'y ai apporté les dispositions nécessaires.

C'est l'effet du sang précieux que vous avez répandu pour moi, aimable Rédempteur des hommes. C'est à vos plaies saciées, dont la vertu a guéri les miennes, que je dois ma récon-

ciliation et mon salut.

Réitérer la résolution de ne plus nécher.

Mon Dien, ce que vous venez de faire en ma faveur m'inspire une haine toute nouvelle pour le

e parsaires e mon

ns ce

que la

s plus

on. ment. ue de t, me et eneu de

aces, avoir es. avez des

nt la

econ-

tence

r. n ma

our le

péché, et me fait prendre une nouvelle résolution de n'en plus commettre. Je vous conjure donc, ô mon Dieu! d'augmenter en moi le désir que j'ai de changer de vie. Fortifiez par votre grâce la résolution où je suis de ne plus pécher, et rendez efficace le propos que je fais d'éviter toutes les occasions du péché, et surtout du péché qui vous déplait en moi depuis si long temps.

PRIÈRES AVANT LA STE. COMMUNION.

Voici l'abrégé des merveilles du Tout-Puissant; le Sacrement le plus auguste, le plus saint, et le plus capable de nous sanctifier. Jésus-Christ s'y trouve en personne; il y agit en Dieu; il y vient les mains pleines de grâces, et il ne souhaite rien tant que de nous les communiquer.

Acte de Foi.

Dieu du ciel et de la terre, Sauveur des hommes, vous venez à moi, et j'aurai le bonheur de vous recevoir! Qui pourrait croire un semblable prodige, si vous ne l'aviez dit vous-même? Oui, Seigneur, je crois que c'est vous-même que je vais recevoir dans ce Sacrement.

Acte d'Humilité.

Je reconnais avec toute l'humilité possible et votre souveraine grandeur et mon extrême bassesse. La vue de l'une et de l'autre me jette dans une consusion que je ne puis exprimer; ô mon Dieu! je dirai seulement avec une humble sincérité que je suis très indigne de la grâce que vous daignez me saire aujourd'hui.

Acte de Contrition.

Vous venez à moi, Dieu de bonté et de miséricorde! Hélas! mes péchés devraient bien plutôt vous en éloigner. Mais je les désavoue en votre présence, ô mon Dieu? Sensible au déplaisir qu'ils vous ont causé, touché de votre infinie bonté, résolu sincèrement de ne plus les commettre, je les déteste de tout mon cœur, et vous en demande très humblement pardon.

Acte d'Espérance.

Vous venez à moi, divin Sauveur des âmes! que ne dois-je pas attendre de celui qui se donne entièrement à moi?

Je me présente donc à vous, ô mon Dieu! avec toute la confiance que m'inspirent votre puissance infinie et votre infinie bonté.

Acte de Désir.

Est-il donc possible, ô Dieu de bonté! que vous veniez à moi, et que vous y veniez avec un désir infini de m'unir à vous? O venez, le bien-aimé de mon cœur; venez, Agneau de Dieu, chair adorable, sang précieux de mon Sauveur; venez servir de nourriture à mon âme! Que je vous voie, ô le Dieu de mon cœur, ma joie, mes délices, mon amour, mon Dieu, mon tout!

PR

just van de tou

tou lun

Die rép aim mai moi vot l'ai

ron d'h mo enc site

vou niê: er; ô imble e que

nisépluue en
dée inus les
ur, et

mes! onne

Dieu! votre

que avec z, le Dieu, eur; ue je mes

PRIÈRES APRÈS LA STE. COMMUNION.

Je vous adore, ô Dieu Saint! je rends mes justes hommages à cette Grandeur suprême devant laquelle tout genou fléchit, en comparaison de laquelle toute puissance n'est que faiblesse, toute prospérité que misère, et les plus éclatantes lumières que ténèbres épaisses.

Acte d'Amour.

J'ai donc enfin le bonheur de vous posséder, ô Dieu d'amour! Quelle bonté! que ne puis-je y répondre? Que ne suis-je tout cœur pour vous aimer, pour vous aimer autant que vous êtes aimable, et pour n'aimer que vous? Embrâsezmoi, mon Dieu; brûlez, consumez mon cœur de votre amour. Mon bien aimé est à moi. Jésus, l'aimable Jésus se donne à moi.

Acte de Remercîment.

Quelles actions de grâces, ô mon Dieu! pourront égaler la taveur que vous me faites aujourd'hui? Non content de m'avoir aimé jusqu'àmourir pour moi, Dieu de bonté, vous daignez encore venir en personne m'honorer de votre visite, et vous donner à moi.

Acte de demande.

Aimable Sauveur, accordez-moi les grâces que vous savez m'être nécessaires. Accordez-les mêmes grâces à tous ceux et à celles pour qui je

suis obligé de prier. Pourriez-vous, mon aimable Sauveur, me refuser, quelque chose après la grâce que vous me faites aujourd'hui de vous donner vous-même à moi?

Acte d'Offrande.

Vous me comblez de vos dons, Dieu de miséricorde; et en vous donnant à moi, vous voulez que je ne vive plus que pour vous. C'est aussi, ò mon Dieu! le plus grand de tous mes désirs que d'être entièrement à vous.

Acte de bon propos.

O le plus patient et le plus généreux de tous les amis! qu'est-qui pourrait désormais me séparer de vous! Je renonce de tout mon cœur à ce qui m'en avait éloigné jusqu'ici; et je me propose, avec le secours de votre grâce, de ne plus retomber dans mes fautes passées.

FIN.

